

Les bailleurs sociaux font face à de multiples réglementations en matière de sécurité incendie, de par la diversité de leur patrimoine : bâtiments d'habitation, foyers-logements, établissements recevant du public, etc. Les contraintes qui en découlent sont nombreuses et les incidences sur la maintenance et les opérations de travaux doivent systématiquement être prises en compte.

## LA SÉCURITÉ INCENDIE DES BAILLEURS SOCIAUX : POUR TOUT COMPRENDRE EN HABITATION ET FOYERS-LOGEMENTS - INC12

(Type de bâtiments concernés : ERP et habitation)

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers-logements et la classification qui en découle
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité (ERP notamment)
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Connaître les obligations des propriétaires

### PUBLIC CONCERNÉ

Les offices de l'habitat  
Les sociétés de gestion immobilière

**DURÉE : 1 journée de formation.**

### PROCHAINES FORMATIONS PROGRAMMÉES

Paris le 13 octobre 2016

Lyon le 6 décembre 2016

Paris le 3 octobre 2017

Lyon le 5 décembre 2017

### RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

Les principes de base de la prévention incendie  
Organisation générale de la réglementation  
Les bâtiments d'habitation  
Les foyers-logements  
Les ERP

### LES INTERACTIONS AVEC LES ERP

Généralités et classement des ERP  
Les mesures constructives générales  
Les mesures d'isolement

### ÉTUDES DE CAS

Étude de cas pour une mise en pratique concrète des dispositions présentées tout au long de la formation

### LES MESURES CONSTRUCTIVES ET LES OBLIGATIONS EN HABITATION ET FOYERS LOGEMENTS

Généralités et classement des bâtiments d'habitation  
Structure et enveloppe  
Dégagements  
Conduits et gaines  
Dispositions particulières applicables aux foyers-logements  
La distinction avec les ERP de type J  
Parcs de stationnement  
Dispositions diverses  
Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation  
Obligations des propriétaires

### TARIF

550 € HT la journée (1)

(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners